

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Gustave MARTELET

L'Eglise de la vie face à l'avortement

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1975, tome 71, p. 278-288

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

L'Eglise de la vie face à l'avortement

En intitulant cette conférence¹ *L'Eglise de la vie face à l'avortement*, le chanoine Zumofen à qui je dois la joie et l'honneur de parler ici ce soir, a bien encadré le sujet. De soi il serait immense. Je parlerai donc, c'est bien clair, en chrétien à des chrétiens, puisque c'est l'Eglise que nous choisissons, sans regret, comme éducatrice de notre regard. Cette Eglise est au cœur de la vie, elle est l'Eglise de la vie. Que pourrait-elle être d'autre ? Mais en la désignant ainsi, on accentue la nature profonde du message qu'elle doit et peut faire entendre sur la question de l'avortement. Qu'on le veuille ou non, comme le titrait un grand journal parisien en novembre 1974, l'avortement est « une ouverture sur la mort ». C'est pourquoi l'Eglise de la vie ne peut pas accepter l'avortement. J'ai essayé pour ma part de montrer que ce refus faisait partie des intuitions les plus profondes et les plus puissantes de l'Eglise² et je n'y reviendrai pas, historiquement, ce soir. Je ne reviendrai pas davantage sur cette certitude scientifiquement acquise de la continuité rigoureuse du développement humain depuis la fécondation de l'ovule jusqu'à la naissance de l'enfant et de la naissance à la mort. Le professeur Lejeune vous en a parlé naguère. Cette certitude n'est pas un « postulat », comme la chose est encore dite par certains journalistes. C'est une donnée scientifique incontestable, fondée sur l'embryologie et sur la génétique. Que la façon de comprendre cette donnée pose à la réflexion philosophique des problèmes difficiles et qui amènent ou doivent amener bien des transformations dans nos manières de penser, c'est une chose ! Mais elle ne peut ébranler la solidité de cette affirmation que nous avons à faire dès le début de la conception à un être humain sous forme commençante. Cette forme

¹ Nous remercions le Père Gustave Martelet de nous avoir permis de publier cette conférence donnée dans la Grande Salle du Collège, le 20 novembre 1974.

² *Deux mille ans d'accueil à la vie*, Centurion, 1974.

commençante est authentiquement, encore que **silencieusement** humaine. Toute atteinte à cet être, pour lui interdire le développement auquel il a droit, est une **atteinte mortelle à la vie d'un être humain sans défense**. C'est pourquoi tout chrétien et tout homme ne peut que s'interdire un tel geste, en raison du respect absolu que mérite à ses yeux la valeur de l'autre, surtout dans sa plus extrême faiblesse.

Plutôt que de revenir ici sur ces évidences, fût-ce pour les approfondir, plutôt aussi que de nous bercer de notre bon droit de chrétiens en disant et redisant que l'avortement est un mal mortel du monde, mais sans atténuer en rien cependant cette affirmation, je voudrais essayer de faire avec vous un certain chemin qui tout à la fois nous consolide et nous ouvre. Quelle que soit en effet notre certitude sur le fait évident que l'avortement est une atteinte mortelle à l'être humain dans sa plus extrême faiblesse, cette certitude n'est pas encore celle de tous : elle est même combattue par beaucoup, et beaucoup en tout cas n'en tirent pas, ne pensent pas devoir en tirer les mêmes conséquences pratiques que nous professons de le faire. D'où la nécessité d'approfondir humainement nos certitudes chrétiennes pour qu'elles puissent devenir parfaitement inébranlables et spirituellement contagieuses. Il faut veiller de nos jours à ce que nos fidélités chrétiennes atteignent une profondeur d'humanité qui puisse désigner, au regard des autres, le mystère du Christ comme fondement et garantie du vrai sens de l'homme.

Dans ce but, je vous propose de regarder cette question de l'avortement sous le triple aspect de la loi civile, de la conscience et de la foi, sans prétendre pouvoir, pour ma part, résoudre les questions spécifiques soit de votre canton soit de votre pays. Je voudrais simplement parler avec vous, comme Français bien sûr, mais d'abord en chrétien et en homme.

I

LA QUESTION DE LA LOI CIVILE

C'est elle qui a fait rebondir le débat sur l'avortement. A vrai dire, ce n'est qu'un symptôme. Le problème de l'avortement est un problème permanent dans les grandes civilisations historiques, occidentales surtout. Toutefois, il se pose d'une manière nouvelle et dramatique avec le développement des avortements clandestins que l'on appelle en Angleterre : « d'arrière-boutique ». On ne peut en exagérer la gravité et on comprend que, les législations antérieures ayant fait la preuve de

leur totale inefficacité, pour ne rien dire de leur injustice en ce qu'elles défavorisent les plus démunis, on veuille transformer cette législation. Pour ne parler que de la France, on en venait à juger 150 cas d'avortement par an, sur un total annuel de 200 à 300 000 ! Une loi qui est à ce point bafouée doit être révisée : elle finit par couvrir le mal qu'elle devrait endiguer.

Une législation civile sur l'avortement est donc **nécessaire**. Il revient en effet au législateur d'organiser la société de telle sorte que les maux existants soient canalisés, à défaut d'être supprimés. Se pose aussitôt une question grave sur laquelle se divisent bien des chrétiens : en disant que le législateur canalise le mal, ne joue-t-on pas sur les mots ? En fait, poursuit-on, le législateur ne canalise pas le mal, il l'institutionnalise. Au lieu de le réprimer, il le favorise et le diffuse, si bien que toute loi qui n'interdit pas purement et simplement sous les peines les plus sévères une telle pratique, l'accrédite et l'étend. Comme je voudrais que ceux qui parlent ainsi aient raison ! Que tout serait plus facile ! Ce fut d'ailleurs en partie le cas de nos sociétés occidentales jusqu'à une date assez récente. En France, l'avortement fut très sévèrement réprimé jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même considéré comme un crime contre l'Etat. Cependamment la vague abortive n'a fait que s'amplifier ou du moins n'a pas du tout décréu. Le mal est entré dans la clandestinité et il s'est propagé sous des formes horribles pour la femme et graves pour la santé publique. La sonde devint en infamie et en douleur un équivalent privé du gibet. Dès lors, l'Etat se doit d'intervenir, c'est-à-dire de considérer le mal comme un fait. C'est ainsi qu'il agit dans le cas de l'alcoolisme, du divorce ou de la prostitution. Il ne peut se boucher les yeux sur l'existence de telles misères ; il doit, autant qu'il est en lui, légiférer afin d'en restreindre l'effet nocif et la propagation. L'intervention de l'Etat est donc nécessaire.

Mais, et c'est le second aspect de son intervention, elle est presque toujours ambiguë, pour une raison très simple qui relève de la structure même d'un Etat démocratique et des limites de sa compétence. Examinons ces deux aspects. Les interventions législatives auxquelles nous faisons allusion sont celles d'un Etat démocratique et en général non confessionnel. Il doit assurer la régence d'une société qui a perdu son unanimité spirituelle et humaine. Dans nos pays, presque personne n'est d'accord sur ce qui concerne notamment l'éthique fondamentale et de l'amour et de la vie. La preuve en sont les polémiques passionnées que soulève le « droit » au divorce ou à l'avortement. Que l'Etat le veuille ou non, de tels « droits » sont revendiqués par des minorités importantes (pour ne pas dire dans certains cas par des majorités croissantes) : il faut qu'ils soient réglementés. Je dis « réglementé », car en interdire tout exercice est le plus souvent une chimère, qui augmenterait le désordre en l'enfonçant encore dans l'illégalité. Dès

lors, et c'est là que je voulais en venir, l'obligation où l'Etat se trouve de réglementer le mal dans l'impossibilité pratique où il est de le supprimer, comporte d'entrée de jeu une certaine **reconnaissance de fait** du mal ou de l'abus. Emporté parfois par le courant qui l'oblige à reconsidérer la question, il en vient même à libéraliser presque totalement des comportements répréhensifs, sous prétexte que l'opinion sinon tout à fait le progrès vont dans ce sens ! Bien plus, en réduisant au minimum l'aspect répressif de ses interventions, le législateur apparaît consentir à un mal et en fait y consent — une majorité grandissante de ses concitoyens y ayant elle-même consenti. Il n'y a pas de législation miracle : telle opinion publique, telle loi ! C'est la règle de la démocratie, qui définit aussi la limite de la loi civile.

Emanation du plus grand nombre ou de l'opinion la plus répandue ou la plus influente, la loi civile souffre en effet d'une autre ambiguïté : simple compromis dans la gestion d'une humaine misère, elle n'est pas moralement parlant une norme. A vrai dire, d'ailleurs, un nombre croissant de citoyens dans nos Etats modernes, sous des influences diverses que je n'ai pas à analyser ici, pense qu'il n'y a pas, qu'il n'y a plus de norme. Ces hommes et ces femmes ne souffrent donc pas de voir les Etats conduire les sociétés au gré des opinions et changer d'attitudes en fonction d'intérêts ou de possibilités transitoires. Ainsi, pour ne parler ici que de la France, la loi actuelle sur l'avortement, qui cherche à « dissuader » la femme d'avorter par un ensemble de mesures assez louables, non seulement ne condamne plus l'avortement comme tel, mais pense neutraliser ce mal en ouvrant toutes grandes les vannes à la contraception. Pour éviter un incendie, n'est-ce pas recourir à une inondation ?

Telle est la seconde ambiguïté de la loi civile que, voulant neutraliser le pire, elle en vient à faciliter positivement le mal ! Ou tout au moins, en voulant empêcher les plus graves dommages ou les plus grands abus, elle légitime à sa manière ce qu'elle ne condamne pas.

D'où la conséquence évidente, qui concerne l'incompétence de fait de telles lois civiles en matière morale. Je ne parle pas de toute loi civile, mais je parle des législations modernes de plus en plus permissives sur l'avortement, pour ne rien dire ici de la contraception. Il faut donc apprendre à ne pas considérer comme moralement normatives de telles dispositions du législateur. C'était déjà vrai du divorce et de la prostitution : cela le devient de l'avortement. L'Etat se voit obligé de tolérer ou se croit fondé à promouvoir des conduites que la conscience humaine et chrétienne ne peut que réprouver. Dans ce cas, le rejet des permissivités indûment accordées par l'Etat fait partie désormais des devoirs de la conscience humaine. En outre, même si de telles lois sont votées et admises d'une façon légale, l'action publique

pour modifier ces lois dans un sens plus conforme au jugement de sa conscience est parfaitement légitime et même requise en vraie démocratie. Ceci vaut a *fortiori* dans le cas où de telles lois sont encore à l'état de projets. Toutefois, si l'action ne conduit pas au résultat législatif souhaité, il reste à la conscience de considérer comme nulles et non avenues **pour soi** de telles dispositions qui demeurent immorales bien qu'elles soient devenues légales.

Nous touchons ainsi la nécessité de sortir du seul horizon de la loi civile, pour entrer dans le domaine éthique.

II

L'ORDRE DE LA CONSCIENCE

C'est un lieu commun que de diagnostiquer dans notre monde un effondrement de la conscience éthique. Je dis à dessein conscience éthique et non pas conscience morale, afin d'éviter toute tentation de moralisme.

L'éthique vise les fondements mêmes de la conduite humaine envisagés sous la lumière de la conscience et de l'esprit. L'esprit en effet, comme pouvoir de réflexion, de jugement, d'adhésion et d'amour définit l'homme en profondeur. Je n'ai pas à le montrer ce soir, mais je le suppose. La morale, en regard de l'éthique ainsi comprise, considère surtout les conséquences. Elle les déclare bonnes ou mauvaises en fonction de leur conformité à une loi dont elle ne considère plus le fondement. On accepte les prescriptions de la conscience sans rechercher leur pourquoi, leur bien-fondé et leur valeur. On affirme cette valeur, avec courage d'ailleurs, parfois même avec intolérance ; on essaye de s'y soumettre, non sans condamner ceux qui y contreviennent : ce qui rapproche la morale ainsi comprise du moralisme, voire d'un certain pharisaïsme ! N'étant pas assez conscient de l'esprit, le moralisme n'a pas le sens d'une éducation progressive des hommes ; connaissant seulement la lettre de la loi et des sujets de cette lettre, ignorant trop souvent la réalité concrète des personnes qui doivent devenir ce qu'en profondeur elles sont, le moralisme n'a pas d'amour au cœur ; il est intraitable et s'en tient aux principes ; il ne connaît dans le concret, s'il le connaît, qu'une casuistique qui « dispense » ; il ignore la pédagogie qui éduque, parce qu'il est inconscient des profondeurs spirituelles de l'homme et des croissances irremplaçables de l'esprit.

Une des grandes infortunes de la conscience chrétienne consiste en ce que trop souvent elle ait lié sa cause avec le moralisme et qu'elle en ait été défigurée. Ce n'est pas un des moindres scandales de l'heure actuelle, que le christianisme puisse apparaître comme un repaire de l'inintelligence et, en certain cas, de l'inhumanité. Impossible, dit-on, de faire comprendre à un chrétien une seule situation concrète, s'il n'y découvre pas d'abord l'application de ses principes ! Impossible de lui faire saisir, ajoute-t-on, que les points de départ sont différents et que la vérité ne peut pas consister à asséner constamment des axiomes, mais à cheminer réellement avec les hommes pour grandir avec eux sans rien renier de soi-même ! Il faut essayer de rompre cette liaison lamentable entre christianisme et moralisme et retrouver par contre le rapport véritable du christianisme et de l'éthique, car l'éthique c'est le sens de l'homme en sa croissance vraie.

Or, l'éthique s'est effondrée tout d'abord sous le poids envahissant des mœurs. On ne demande plus de nos jours sur une question ce qui est **vrai** mais ce que les gens **pensent**. L'enquête remplace la réflexion ; l'opinion est la norme reçue inconditionnellement. Puisque la connaissance de l'opinion s'atteint par voie d'observation, la sociologie, irremplaçable en son domaine, devient comme étalage de ce qui est, le magistère de ce qui doit être. « On ne peut plus dire cela », « cela ne passe pas, ne passe plus », « personne ne peut plus admettre ceci ou cela » etc. sont des formules qui règlent les plus graves litiges moraux concernant l'amour conjugal ou la vie de l'enfant. Ce qui se fait est devenu la norme de ce qui doit se faire, ou du moins peut se faire. Et comme les moyens d'information, habilement conduits, augmentent encore le grégarisme humain, ils instaurent, à l'insu de beaucoup, une nouvelle tyrannie. Investis par cette étonnante pression, les hommes se voient entraînés dans un irrésistible *consensus* et il faut de vrais miracles pour garder sa liberté de jugement.

De même que dans le moralisme la lettre remplace l'esprit, de même ici les mœurs remplacent la loi et l'homme est encore trahi. Alors que le moralisme craignant que l'homme réfléchisse impose une lettre qui n'est pas reliée à la vie et que l'effondrement de l'éthique l'altère à son tour en réduisant l'homme à l'homogénéité détériorante du grand nombre, l'éthique, elle, remet en lumière l'homme comme sujet, comme conscience et comme esprit. Elle est inséparable du sens de soi, du sens de l'autre, du sens de l'homme. Encore qu'aucun de ces aspects ne soit réellement détachable des autres, il faut les distinguer pour en parler.

1. L'éthique, c'est tout d'abord le sens de soi. L'éthique commence toujours, d'une manière ou d'une autre, avec Socrate. Elle est une fidélité à l'oracle de Delphes enjoignant aux hommes la connaissance

de soi-même, avec une nuance cependant : alors que l'oracle de Delphes ramenait l'homme à lui-même pour le faire échapper à la démesure de se croire un égal des dieux, la nécessité de se connaître soi-même correspond plutôt de nos jours au refus de sombrer dans l'anonymat de la foule. Non pas que la connaissance de soi fonde un individualisme, plein de suffisance à l'égard des autres ! Quels que soient cependant le grand nombre des hommes et les effets de masse, qui ne sont pas tous nécessairement négatifs, il reste que l'homme n'est lui-même que s'il se saisit comme une originalité absolue. Etre homme, c'est savoir que l'on n'est pas interchangeable, comme la molécule d'un gaz ou d'une galaxie, mais que l'on est sujet et personne, que rien ne saurait remplacer et qui doit exister comme une source unique au monde dans l'ordre de la conscience et de l'amour. Peut-on parler ainsi de l'homme, en un temps où s'exercent sur nous des pressions si puissantes, qu'elles soient de misère ou de prospérité, qui voudraient nous réduire à l'état d'éléments statistiquement manipulables dont le seul défaut serait de pouvoir dire oui, où l'on attend le non et non, quand on requiert le oui ! Et pourtant l'homme c'est bien cela : un pouvoir, non pas de contredire par plaisir, mais sûrement de s'affirmer et de se dire lui-même, en s'engageant selon les lucidités les plus profondes de sa propre conscience et de sa liberté. L'éthique consiste donc à permettre à cet homme de se trouver, de s'exprimer et de surgir.

C'est dire que dans un temps où les unanimités culturelles ou légales sont loin de refléter la vérité, un homme ayant la maturité éthique de la conscience s'interdira ce que l'opinion ou la loi autorise en matière d'avortement par exemple ; il ne sera de ce fait ni un misanthrope ni un sectaire, mais simplement un homme.

2. S'étant ainsi trouvé lui-même, il aura de ce fait aussi trouvé les autres et il entrera dans le deuxième aspect de l'ordre éthique. L'homme n'est pas sujet, n'est pas esprit, n'est pas conscience de soi dans un rejet des autres, mais dans la découverte qu'il en fait, le respect qu'il leur porte et la communion qu'il instaure avec eux. On risque ici de nos jours de graves confusions. N'a-t-on jamais autant parlé de relations à l'autre et n'a-t-on jamais entrepris plus de choses contre lui ? L'autre n'est pas d'abord celui que je rapporte à moi, pour les nécessités de mon plaisir ! Dans ce cas, l'autre n'est encore qu'une projection plus ou moins délabrée de mon égocentrisme. L'autre n'est pas alors réellement respecté et aimé pour lui-même comme je l'enchaîne à moi, je le rive à lui-même et j'en fais une chose. La vérité de l'autre que doit servir l'éthique s'atteint par une excentration de soi. Certes, je suis un centre comme sujet, mais je suis un centre qui se rapporte à d'autres centres qui doivent être traités eux-mêmes comme centres. Alors que dans la science on doit toujours chercher à ramener une

chose à une autre, pour établir des lois qui abolissent toutes les différences dans une commune généralité, l'éthique suppose le contraire. Il faut y accepter que l'autre soit vraiment autre, non pas indéchiffrable en soi mais irréductible à moi-même et réellement aimable en lui. Je ne serai jamais humain si je traite les autres selon les lois de l'homogène, et non d'après les exigences de leur altérité.

L'impossibilité de nier l'humanité de l'embryon suppose ce sens véritable de l'autre qui est ici prémonitoire, sacrificiel et vraiment créateur. Il doit être prémonitoire, car dans sa vie fœtale l'autre ne m'apparaît pas d'abord sous la majesté véritable d'un sujet. D'ailleurs dans la vie quotidienne aussi je risque d'engloutir l'autre dans l'inattention ou le mépris si je ne vais pas au-delà de l'image que je perçois tout d'abord de lui — ce passant, ce gêneur, ce bougon ! — et si je ne m'éveille pas moi-même par le respect, la prévenance que je lui porte, au sentiment de sa véritable valeur. Tel est *a fortiori* le service que l'on doit rendre à l'embryon humain, qui suppose cette sorte de science prophétique de l'autre. Comment celui qui est encore incapable de se connaître et de se dire lui-même, ne deviendrait-il pas autrement l'objet du mépris des adultes et la victime silencieuse de ses droits mortellement méconnus.

Mais le sens de l'autre dans ses formes infimes ne deviendra pas prémonitoire, il n'anticipera pas la valeur encore masquée de l'homme dans l'embryon et le fœtus, s'il se refuse à devenir sacrificiel. Ce mot, les hommes de notre temps et peut-être les chrétiens plus encore l'ont en horreur. La conduite qu'il évoque est cependant irremplaçable. Le sacrifice évoque ici la conduite grâce à laquelle j'accepte **de faire place** à l'autre en moi. De fait, l'autre n'est pas pour chacun d'entre nous quelqu'un qui va de soi. Est-ce égoïsme fondamental ? Est-ce peur excusable de manquer ? Est-ce plus encore crainte innée de mourir ? En tout cas, l'être humain se conçoit trop souvent sur le modèle des grands oiseaux de proie. Il est un captatif ; il accapare, il convoite et il « garde ». Trop dominés en outre par les modèles de consommation matérielle ou d'alimentation, nous oublions que, dans le domaine de l'esprit, on n'a, on n'est que ce que l'on partage ou que l'on donne. Or l'autre est du domaine de l'esprit. Je dois donc lui faire en moi la place d'un sujet. Alors il pourra exister en lui-même à mes yeux et me dire peu à peu, dans l'espace intérieur que je lui ouvre ainsi, sa valeur et son prix.

Si ce dépassement de soi-même commande à ce point la rencontre de l'autre, qu'en sera-t-il lorsque cet autre est encore impuissant à revendiquer par lui-même ses droits à mon oblation ? C'est le cas pour le petit des hommes, avant qu'il soit né et dès qu'il est conçu. Il n'obtiendra son statut de personne auquel il a déjà potentiellement droit, il ne jouira à mes yeux de l'inviolabilité que j'attribue à l'autre, que si

je consens à me sacrifier pour lui. Le sacrifice ici, selon l'étymologie du mot, désigne un acte qui arrache au profane. Le petit d'homme n'est jamais une chose profane ; il est toujours, comme sujet naissant — d'une naissance qui va le chercher loin ! — du sacré. Et c'est pourquoi je me dois tout entier à sa grandeur cachée. A vrai dire, ce n'est pas parce que je me sacrifie à lui, que je le **fais** sacré ; c'est parce qu'il **est** sacré en tant qu'**autre** en puissance, que je lui dois un respect absolu et que je m'interdis ce qui pourrait léser son droit inviolable à l'être et à la vie. Le sacrifice de moi-même pour lui est ma grande et ma seule manière, qui peut être héroïque, de reconnaître qu'il existe comme un autre que moi, encore non personnalisé, mais **personnalisable**, devant la majesté duquel je m'incline et je me sacrifie.

On le comprend aussi, ce sens de l'autre, vraiment prémonitoire et profondément sacrificiel, est au surplus créateur. Il est d'abord créateur de l'autre au sens biologique et vital du mot. Jamais l'autre ne sera mis au monde, si rigoureusement dépendant des adultes pour sa génération, il est abandonné, sans défense au pouvoir destructeur de leurs mains. Sans doute est-il souhaitable que l'enfant soit consciemment voulu ; il demeurera quand même toujours une surprise, et c'est normal : l'enfant n'est pas qu'un pur produit de nos vœux. Un enfant n'est vraiment procréé qu'en un moment second où, étant là, il est réellement accepté, accueilli, ratifié. Si ce consentement à l'être se trouve refusé, l'enfant est renié comme sujet et livré à la mort. Si cet acte qu'on appelle par euphémisme interruption de grossesse (ou I.G.) est en fait homicide, on comprend que l'accueil de l'autre sous forme encore embryonnaire soit vraiment créateur.

3. Nous sommes loin d'un moralisme. En effet, pour que l'autre ait sur moi un pareil empire, il faut que je me laisse prendre par le sens véritable. L'homme n'est pas une grandeur stationnaire ou, comme on dit, une valeur de tout repos. L'homme est devenir et croissance. On ne peut l'accueillir sans révolutionner tout le jardin. Cet autre qui mérite un pareil respect et qui exige tant d'amour est en ceci une annonce de Dieu. Comme le dit saint Jean : « Dieu, personne ne l'a jamais vu ! » Il paraît cependant sur la face du Christ, mais Il s'annonce aussi dans le visage, même encore sans visage, de l'homme. Comment prétendre aimer le Dieu qu'on ne voit pas, si l'on n'aime pas cet autre qu'on va voir ? C'est pourquoi, dès que commence à poindre cette indicible infirmité de l'embryon humain, il y a sur elle l'éclat paradoxal de la grandeur de Dieu qui se compromet pour cette infirmité et qui ne cesse de la défendre, du moins par la voix de l'Eglise si celle des hommes vient à manquer.

L'éthique ouvre ainsi à la foi.

III

LE POINT DE VUE DE LA FOI

Appuyée sur la tradition d'Israël, l'Eglise depuis 2000 ans n'a cessé de défendre l'enfant, tout imperceptible qu'il soit encore dans le sein de sa mère. Elle l'a fait, sans pouvoir toujours justifier sa propre position contre les objections de la culture. Toute l'Antiquité et tout le Moyen Age à sa suite ont pensé que l'homme était encore informe, c'est-à-dire sans âme spirituelle, au moins jusqu'à trois mois. Cependant, éclairée par les déclarations d'amour dont Dieu dans l'Ancien Testament entoure ses prophètes dès le sein de leur mère, éclairée tout autant par le fait que l'homme, étant créé par Dieu, il est son œuvre à Lui depuis les plus modestes heures de la procréation, l'Eglise a toujours vu dans un avortement une atteinte mortelle contre la vie d'un homme. Elle a donc parlé sans ambages de « crime ». S'il vaut mieux éviter de nos jours une telle expression pour éviter ainsi des traumatismes inutiles, on ne peut pas biaiser sur le contenu de cet acte. Une interruption de grossesse n'est rien d'autre en son fond qu'un homicide embryonnaire. Ce n'est pas en se dissimulant le sens de ce geste qu'on remédiera au malheur qui l'explique.

C'est vrai que dans l'Eglise on a souvent réduit l'amour humain à la procréation. Un correctif s'imposait qui redonne à la sexualité sa signification explicite et fondamentale de communion et de dialogue. Mais l'un n'exclut pas l'autre. Si la procréation de l'homme n'est pas vraiment humaine sans véritable amour, il ne saurait s'ensuivre que la communion de l'amour peut s'affranchir de sa fécondité par tout moyen, fût-ce l'avortement.

Sans aucun doute il est des cas sociaux qui demandent une attention extrême et qui motivent des législations rénovées. Mais on ne saurait pourtant s'abuser. Les statistiques faites dans les pays où l'avortement a été légalisé, sinon tout à fait libéralisé, montrent que le cinquième tout au plus des avortements concédés répondent à cette définition. Dans l'immense majorité des cas, l'enfant est simplement intolérable. Là est le vrai problème que pose une société exagérément permissive et qui n'inspire plus à ses sujets un amour de l'autre qui peut les faire grandir.

Richard Wurmbrand raconte que menacé du chevalet il répondit au juge qui entendait ainsi le faire plier : « Dans l'Epître aux Ephésiens, il est écrit que nous devons nous efforcer d'atteindre la mesure de la stature du Christ. Si vous m'étirez sur le chevalet, vous m'aidez à accomplir mon dessein. » (*Mes prisons avec Dieu*, p. 46.) Nous avons tous à grandir spirituellement au-delà de nous-mêmes. En ce sens la

vie humaine comprise en toute vérité est un instrument de croissance. Dans certains cas elle peut nous apparaître comme un instrument de torture, en fait elle peut toujours devenir, depuis la croix glorieuse du Christ, un moyen de divine extension. Il n'y a rien pour quoi l'homme soit si peu fait que le bonheur, a dit Claudel, en parfait désaccord sur ce point avec un hédonisme envahissant. En réalité, l'homme demeure bâti pour la grandeur. Les sacrifices que la vie de l'autre nous impose toujours sont tous au fond des sacrifices de développement et de croissance de nous-mêmes et de l'autre. L'Eglise inlassablement le redit, mais il ne faut pas assourdir ses propos en ouvrant ses oreilles aux seules voix qui parlent obstinément et, presque à leur insu, du contraire.

En fait, et ce sera ma dernière remarque, il y a en nous quelque chose de faussé. On entend souvent dire : « Ce que l'Eglise enseigne sur l'avortement est trop grand pour les hommes. » Non pas ! Car si c'était trop grand, nous pourrions le négliger sans courir de risque, étant de fait nous-mêmes assez petits. Ce que l'Eglise dit n'est pas trop grand mais c'est trop vrai, et c'est pourquoi nous ne voulons plus l'écouter. L'Eglise qui parle en ces domaines avec l'assistance du Christ et de l'Esprit n'est pas désaccordée de l'humain ; c'est plutôt nous qui sommes comme pécheurs en désaccord avec la profondeur de l'homme. Nous nous en prenons donc à l'Eglise parce qu'elle s'en prend à nous, qui nous en prenons bel et bien à la vérité de l'humain ! Ce qui doit résulter d'un tel état de choses, ce n'est pas une contestation plus ou moins violente du christianisme, mais une conversion permanente à une vérité que l'Eglise ose nous rappeler confirmant de la sorte les plus grandes intuitions d'une éthique vraiment digne de l'homme.

Mais en découvrant le chemin que nous avons à suivre, nous découvrons aussi, comme chrétiens, l'impossibilité où nous sommes de devenir des accusateurs publics de l'homme. Seul notre effort pour vivre de toute notre âme d'une lumière irrécusable, pourra donner aux autres le goût de se convertir à leur tour à une telle vérité. De la sorte pourra se propager, non par domination pharisienne, mais par contagion rayonnante, un sens de l'homme que nous devons au Christ et à l'Eglise.

Y a-t-il un meilleur moyen de réveiller dans une société pluraliste et divisée même sur l'essentiel, le goût irremplaçable des vérités abandonnées ?

Gustave Martelet, S. J.